

Contrat-cadre Startup Easy / Business Easy

1. Demande de paquet pour clients entreprises

Le client entreprise avec adresse de notification et domicile de la société en Suisse souhaite utiliser un paquet de produits et de services de Credit Suisse (Suisse) SA (ci-après *la Banque*) destiné à la clientèle entreprises (ci-après *Paquet pour clients entreprises*).

Pour pouvoir bénéficier d'un Paquet pour clients entreprises, le client entreprise doit impérativement disposer d'un Compte entreprise en francs suisses.

Le Compte entreprise est géré en tant que Compte entreprise Startup Easy ou Compte entreprise Business Easy.

2. Traitement de la demande/Conclusion du Contrat-cadre

L'acceptation de la demande est notifiée au client entreprise généralement au moyen d'une confirmation d'ouverture de compte automatisée ou d'une autre façon appropriée. C'est ainsi que le Contrat-cadre relatif au Paquet pour clients entreprises (ci-après *le Contrat-cadre*) prend effet. Le Contrat-cadre contient les dispositions du présent document, y compris les autres composantes auxquelles il fait référence.

3. Prestations du Paquet pour clients entreprises

Les prestations du Paquet Startup Easy ou Business Easy actuellement offertes sont décrites dans le document «Paquet pour clients entreprises – Annexe au Contrat-cadre» (ci-après *l'Annexe*), lequel fait partie intégrante du présent Contrat-cadre. La Banque peut à tout moment modifier la composition du paquet ou y intégrer des produits supplémentaires. Les modifications sont communiquées de manière appropriée; elles ne font pas l'objet d'un avis individuel. Les détails de la composition du Paquet pour clients entreprises peuvent être consultés sur Internet ou obtenus auprès du conseiller clientèle.

4. Frais et taxes

Des frais sont dus pour l'offre de base du Paquet pour clients entreprises, conformément aux conditions de la Banque pour le Paquet pour clients entreprises. Ils sont prélevés en fin de trimestre. La Banque est en droit de débiter ces frais directement du Compte entreprise.

L'aperçu des tarifs et des conditions pour les entreprises donne des indications sur les autres frais et coûts spécifiques aux produits et aux services non compris dans le prix du Paquet pour clients entreprises. Il convient en outre de noter que des taxes ou des impôts locaux sont, le cas échéant, dus en sus.

5. Dispositions complémentaires relatives aux produits et services

Sauf mention contraire dans le Contrat-cadre ou le présent document, les conditions applicables à chaque produit et service s'appliquent en outre aux différents produits et services du Paquet pour clients entreprises.

6. Cession/Transmission

La Banque a le droit de céder à un tiers les créances découlant du Compte entreprise du Paquet pour clients entreprises, par exemple aux fins d'encaissement, de titrisation (securitisation) ou d'externalisation (outsourcing), ou de mandater des tiers pour le recouvrement de ces créances. Demeurent réservés un transfert ultérieur ou un retransfert. La Banque peut en tout temps rendre les informations en rapport avec le Compte entreprise du Paquet pour clients entreprises accessibles à ce genre de tiers en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'à d'autres tiers participant à une cession de droits ou de créances ou à un ordre d'encaissement, par exemple à des agences de notation ou des sociétés fiduciaires en Suisse et à l'étranger. Le client entreprise se déclare expressément d'accord avec cette procédure.

7. Modifications des dispositions du contrat

La Banque se réserve le droit de modifier à tout moment les dispositions du présent Contrat-cadre ou d'autres conditions (p. ex. en ce qui concerne les prestations du Paquet pour clients entreprises ou les conditions prévues à l'Annexe).

Ces modifications sont communiquées à la discréption de la Banque sur Internet ou par tout autre moyen approprié, sans notification individuelle.

8. Fin du Contrat-cadre

Chacune des parties peut à tout moment résilier le Contrat-cadre par écrit, avec effet immédiat. En cas de résiliation du Paquet de prestations clients entreprises, les produits et services qu'il contient continuent à courir individuellement aux conditions qui leur sont applicables. L'annulation du compte principal (en CHF) du Paquet pour clients entreprises ou sa conversion en Compte entreprise ordinaire entraîne automatiquement la dissolution du Contrat-cadre relatif au Paquet de prestations pour clients entreprises ainsi que du Paquet de cartes de crédit Silver Business Easy (si disponible). L'annulation du compte principal se traduit aussi par la suppression d'un éventuel Découvert Business Easy et du contrat produit correspondant.

Les rapports contractuels concernant les autres produits contenus dans le Paquet pour clients entreprises sont en revanche maintenus dans la mesure où ils ne sont pas eux

aussi expressément résiliés par le client ou par la Banque. Si les produits sont maintenus, les rabais et les limites de prélèvement liés au Paquet pour clients entreprises sont supprimés et les conditions ordinaires de chaque produit s'appliquent à nouveau.

9. Lieu d'exécution et de poursuite

Le lieu d'exécution est le lieu mentionné dans l'adresse de la Banque. Si le client entreprise a transféré son siège à

l'étranger, ledit lieu d'exécution est également le for de poursuite (for spécial au sens de l'art. 50 al. 2 de la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite).

10. Droit applicable et for

Toutes les relations juridiques du client entreprise avec la Banque selon le Contrat-cadre sont soumises au droit suisse, à l'exclusion des dispositions du droit international privé suisse régissant les conflits de lois.

Le client entreprise reconnaît que le for exclusif de toute procédure qui découle de la présente convention est **Zurich** ou – en dérogation à ce principe – le lieu mentionné dans l'adresse de la Banque. Demeurent réservés les fors obligatoires. La Banque est toutefois en droit d'intenter une action contre le client entreprise devant tout autre tribunal compétent en Suisse ou à l'étranger.

Paquet pour clients entreprises – Annexe au Contrat-cadre

Offre de base Startup Easy

L'offre de base du Paquet Startup Easy comprend

1. deux Comptes entreprise Startup Easy; un obligatoirement en CHF (compte principal), le deuxième compte en CHF, EUR, USD ou GBP
2. deux comptes Épargne Startup Easy basés sur les devises des Comptes entreprise (en CHF, EUR ou USD, maximum un compte par devise, les comptes dans d'autres devises, p. ex. GBP, ne sont pas possibles)
3. une ou plusieurs cartes de débit et des retraits d'espèces gratuits en CHF et en EUR (si disponible) dans tous les guichets automatiques de banque en Suisse
4. un Paquet de cartes de crédit Silver Business Easy composé d'une carte de crédit Silver Business Easy American Express et d'une carte de crédit Business Easy Mastercard Standard (sous réserve d'un examen positif)
5. Accès à Credit Suisse Direct (Online Banking).

La Banque propose ce Paquet Startup Easy seulement au cours des trois ans qui suivent la date de création de l'entreprise. Au terme de ces trois ans, le Paquet Startup Easy se transforme automatiquement en Paquet Business Easy. L'étendue de la relation bancaire existante ne change pas. Si le client dispose déjà d'un troisième Compte entreprise standard dans les monnaies CHF, EUR, GBP ou USD, ce Compte entreprise sera intégré au Paquet Business Easy. Les frais pour le paquet Business Easy varient selon le nombre de comptes dans le paquet.

Offre de base Business Easy

L'offre de base du Paquet Business Easy comprend, en fonction du choix du client:

- 1.a) deux Comptes entreprise Business Easy; un obligatoirement en CHF (compte principal), le deuxième compte en CHF, EUR, USD ou GBP; ou
- 1.b) trois Comptes entreprise Business Easy; un obligatoirement en CHF (compte principal), le deuxième et le troisième compte en CHF, EUR, USD ou GBP
2. jusqu'à trois comptes Épargne Business Easy basés sur les devises des Comptes entreprise (en CHF, EUR ou USD, maximum un compte par devise, les comptes dans d'autres devises, p. ex. GBP, ne sont pas possibles)
3. une ou plusieurs cartes de débit et des retraits d'espèces gratuits en CHF et en EUR (si disponible) dans tous les guichets automatiques de banque en Suisse
4. un Paquet de cartes de crédit Silver Business Easy composé d'une carte de crédit Silver Business Easy American

Express et d'une carte de crédit Business Easy Mastercard Standard (sous réserve d'un examen positif)

5. Accès à Credit Suisse Direct (Online Banking) et
6. une limite d'exonération des frais de trafic des paiements.

A Cartes de crédit

Dans le cadre du Paquet Startup Easy ou Business Easy, un Paquet de cartes de crédit (le paquet de cartes de crédit Silver Business Easy) fait partie intégrante de l'offre de base.

La remise du Paquet de cartes nécessite toutefois un examen supplémentaire. Les conditions pour les cartes à débit différé et les cartes de crédit de Swisscard AECS GmbH sont alors applicables. Celles-ci sont contenues dans le formulaire de demande de Swisscard AECS GmbH. Une décision négative concernant le Paquet de cartes de crédit est communiquée séparément au client, mais n'a pas de répercussion sur les autres prestations du Paquet pour clients entreprises.

Le Paquet de cartes Business Easy Gold est également disponible en guise d'alternative. Dans ce cas, les frais de cartes ne sont pas compris dans le Paquet Startup Easy ou Business Easy et sont facturés séparément au client entreprise par Swisscard AECS GmbH via le décompte de carte de crédit.

B Trafic des paiements

Dans le cadre du Paquet Business Easy, le client entreprise se voit automatiquement accorder une limite de prélèvement des frais pour les paiements sur les comptes du Paquet Business Easy, conformément aux conditions mentionnées ci-dessus. Le décompte s'effectue sur le compte principal en CHF. Cette limite de prélèvement des frais ne s'applique pas au Paquet Startup Easy.

Offre supplémentaire

Dans le cadre du Paquet clients entreprises, le client entreprise a la possibilité de profiter de produits facultatifs en dehors de l'offre de base.

Il s'agit actuellement du produit suivant:

Découvert Business Easy

Des conditions séparées et des frais distincts s'appliquent au Découvert Business Easy. Il convient de noter que des taxes locales doivent, le cas échéant, être prélevées en sus. Le Découvert Business Easy doit être demandé au moyen de formulaires spéciaux ou dans Credit Suisse Direct.